

RASSEMBLEMENT

AU TRIBUNAL VENDREDI 7/09

8H30


Dans la soirée du mercredi 8 août, des pétards sont lancés devant le Centre de Rétention (prison pour sans-papiers) du Canet à Marseille. Deux personnes sont arrêtées. Après 40h de garde à vue, ils ont été déféré devant le procureur et le juge des libertés et de la détention. Ils en sortent avec un contrôle judiciaire hebdomadaire et une interdiction de s'approcher des centres de rétention. Ils sont accusés de « *mise en danger d'autrui (risque immédiat de mort ou d'infirmité) par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence* », alors que les sans-papiers sont quotidiennement mis en danger par les politiques migratoires : des milliers de morts lors de franchissement de frontières, harcèlement policier, rafles, ratonnades, exploitation, enfermement, etc.

Ce procès a lieu dans un contexte d'extrême tension au centre de rétention : tabassages réguliers, camisoles chimiques, refus d'embarquements, actes de résistance individuels et collectifs, rassemblements, etc. Une retenue a frôlé la mort, laissée à l'isolement, elle a du subir une greffe du foie suite à une intoxication. Elle avait déjà refusé deux embarquements. À son arrivée à l'hôpital, son corps était couvert d'hématomes et ses poignets portaient des marques de menottes.

Les parloirs sauvages (parler, crier, faire du bruit, pétards, feux d'artifices,...) sont une pratique courante de solidarité avec les enfermés.

Si aujourd'hui le chef d'inculpation est aussi lourd, c'est par volonté de stopper la mobilisation et de mettre la pression sur tous ceux qui agissent contre ce centre.

**PAR NOTRE PRÉSENCE
NOUS ENTENDONS BIEN
POURSUIVRE CETTE LUTTE
ET SOUTENIR LES INCULPÉS**



N'oubliez pas vos pétards !